

Emprunt au crédit agricole

Le conseil municipal
donne mandat à Messieurs Lidel. Maie 10) pour demander
à Messieurs le Directeur général de la Caisse nationale de
crédit agricole de porter le prêt consenti à la Commune
de 1 Million 500 000 à 2 Millions 500 000 à 3% remboursable
en 20 annuités le taux des annuités étant de 5, 101 926 %
2) pour signer les pièces nécessaires à cet emprunt
3) Vote en principe le nombre de centimes nécessaire à la
garantie de cet emprunt.